



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 8 janvier 2014

Réforme de la psychiatrie / Profession infirmière / Assemblée nationale

L'Ordre national des infirmiers propose de faire des infirmiers le pivot des prises en charge en santé mentale.

Dans son rapport remis ce mercredi à la ministre de la Santé, le député Denys ROBILIARD, rapporteur de la mission sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie mise en place par la commission des affaires sociales, propose de revaloriser le rôle des infirmiers en psychiatrie. L'Ordre infirmier approuve et développe les pistes avancées.

Dans un contexte lourd suite à l'agression, le 31 décembre dernier, d'une infirmière par un patient psychiatrique admis en Unité pour Malades Difficiles, le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale augure d'une réforme utile des prises en charge et des moyens de la santé mentale en France. Favorable aux évolutions proposées concernant le rôle et la place des IDE, l'Ordre national des infirmiers émet ses pistes de valorisation du rôle de ces professionnels : formation, compétences, missions... Les infirmiers veulent faire de leur profession le pivot des prises en charge en santé mentale, au bénéfice des patients.

À l'aube d'une année 2014 décisive pour tous les professionnels de santé et leurs patients, l'Ordre national des infirmiers appelle à ce que la prise en charge de la santé mentale soit au cœur du débat préparatoire à la stratégie nationale de santé, avec un focus particulier sur la question des personnels : normes, formation, compétences.... À l'heure de la remise par Denys Robiliard de son rapport sur "la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie" à Marisol Touraine, l'Ordre en approuve notamment la proposition n°25 (page 85) consistant à « réarticuler les compétences professionnelles en [...] reconnaissant le rôle des infirmiers » et son corollaire « améliorer la formation des infirmiers » qui passe par la proposition n° 26 (page 87) : « proposer une orientation spécifique aux étudiants infirmiers souhaitant travailler principalement dans des établissements de santé mentale en reconnaissant une spécialisation en psychiatrie lors de leur formation à leur diplôme et pour ceux en poste depuis 1993 en recourant à la valorisation des acquis de l'expérience. »

Pour Didier Borniche, président de l'Ordre national des infirmiers : « Il se trouve que les trois grands piliers de la stratégie nationale de santé que sont la prévention, l'organisation des soins

autour des usagers et l'information et les droits des patients sont particulièrement pertinents pour guider une réforme nécessaire aujourd'hui de la prise en charge psychiatrique dans notre pays.. L'Ordre avait déjà reçu favorablement nombre de propositions issues du rapport du sénateur Alain Milon en 2009 et avait à cette occasion publié une position et un rapport complet sur le rôle de l'infirmier en santé mentale. Nous retrouvons dans le rapport de M. Robiliard de nombreuses convergences de vue. La loi de santé mentale que les acteurs appellent depuis plusieurs années peut et doit voir le jour en 2014 et permettre aux infirmiers de développer leur rôle au bénéfice de tous les patients. »

5 propositions concrètes pour la réforme

C'est dans le cadre de cette évolution de la loi que l'Ordre national des infirmiers émet plusieurs propositions visant à valoriser les compétences et missions des infirmiers :

- **valoriser les missions d'orientation, de première évaluation et de référent-coordonnateur de l'infirmier en psychiatrie** et en santé mentale, dans le cadre d'une recommandation de la HAS pour la pratique clinique portant sur la "consultation infirmière"
- **élaborer un nouveau référentiel de compétences et de formation** de l'infirmier spécialisé en psychiatrie, bénéficiant des expériences de pratiques avancées, selon un cadre réglementaire adapté
- **définir une spécialisation des infirmiers en santé mentale** et en psychiatrie qui s'inscrive à un niveau master
- **contribuer à l'émergence d'une dynamique de recherche en sciences infirmières** incluant la problématique des soins en psychiatrie, pour relever l'ensemble des défis mis en évidence par les experts, les rapports officiels et les recommandations de bonnes pratiques
- faire de la psychiatrie et la santé mentale l'un des **programmes prioritaires du Programme Hospitalier de Recherches en Soins Infirmiers**

Le rapport de l'Ordre national des infirmiers « Refonder l'exercice infirmier en psychiatrie » peut être consulté à l'adresse <http://www.ordre-infirmiers.fr/espace-presse/les-grands-dossiers/position-de-lordre-concernant-l'exercice-des-infirmiers-en-psychiatrie.html>

A propos de l'Ordre national des infirmiers

Avec 144 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion.

Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé.

Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.

Contacts presse :

Vianney Le Parquic – Confluence
01 40 07 34 22
vianney.leparquic@confluence.fr

Karim Mameri – Secrétaire général de l'Ordre national des infirmiers
06 21 75 54 59